

**DEL-2020-86**

L'An deux mille vingt, le seize septembre, à 9 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 9/9/2020, s'est réuni à CAP PERIAZ (Seynod) - Annecy - sous la présidence de Monsieur Alain PERRET, doyen d'âge.

**Etaient présents :**

Mmes BILLOT, BRO, BRUNO, DALL'AGLIO, METRAL, MUGNIER, PARIS, TARAGON.  
MM. AEBISCHER, AMOUDRY, BACHELLARD, BARBIER, BARTHALAIS, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUCHET, BOUCLIER, BOUVARD C, BOUVARD M, BUFFLIER, CALONE, CARTIER, CAVAREC, CHARRAT, CHASSAGNE, CHENEVAL JP, CHENEVAL P, COUTIER, DEAGE, DEFAGO, DESCHAMPS, DUNAND, FONTAINE, GAUDIN, GENOUD, GILET, GILLET, GONDA, GOURDIN, GYSELINCK, HACQUIN, HAVEL, HERBRON, JACQUES, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEOTY, LEROY, LOMBARD, MARTIN-COCHER, MATHIAN, MEYNET-CORDONNIER, OBERLI, PAULY, PELLARIN, PENHOUËT, PERRET, PERRISSIN-FABERT, PETIT, PEUGNIEZ, RATSIMBA, ROSSINELLI, SIBILLE, STEYER, THOUVENIN, TOURNIER, VILLARD, VITTOZ.

**Avaient donné pouvoir :**

Mme LAFARIE.  
MM. ANTHOINE-MILHOMME, BURNET, FRANCOIS, MODURIER, PEROU.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes DETURCHE, MERMIER.  
MM. AMADIO, BLOUIN, BONTEMPS, CONDEVAUX JF, GILBERT, TRUFFET.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes ASSIER, DARDE, GIZARD, PERRILLAT, SCOTTON, RENOIR,  
MM BAILLY, GAL, SCOTTON, LOUVEAU, RACAT, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

**Membres en exercice : 83**  
**Présents : 69**  
**Représentés par mandat : 6**

---

**Objet : ELECTION DU PRESIDENT**

**Exposé du Président,**

Conformément à l'article 7.1 des statuts du SYANE, le Comité est appelé à élire le Président du Syndicat.

Le Président de séance invite ensuite les deux benjamins de l'assemblée à le rejoindre et propose au Comité de les désigner comme scrutateurs de l'élection.

Il présente la procédure de déroulement de cette élection :

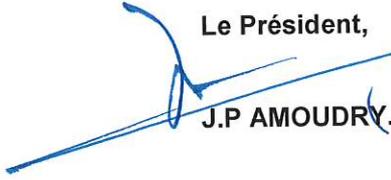
- L'élection du Président a lieu au sein du Comité, par l'ensemble de ses membres présents ou représentés.
- L'élection du Président intervient au scrutin secret, à la majorité absolue aux deux premiers tours de scrutin, à la majorité relative au troisième tour.

- Après appel à candidatures, le Président de séance engage l'élection en appelant les délégués à voter à tour de rôle.
- Les scrutateurs dépouillent les votes et prennent note des résultats avec le Président et le Secrétaire de séance.
- Le Président de séance annonce le résultat du vote.

Cette présentation faite, le Président de séance engage la procédure d'élection du Président du SYANE.

**Après vote des délégués, Monsieur Jean-Paul AMOUDRY est élu Président du SYANE, avec 74 voix Pour et 1 abstention (Mme BILLOT).**

**Est joint à la présente un spécimen de signature du Président du SYANE, Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.**

Le Président,  
  
J.P AMOUDRY.



**ANNEXE A LA DELIBERATION**

**SPECIMEN DE SIGNATURE**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal line with a stylized, looped flourish above it.

**Monsieur Jean-Paul AMOUDRY  
Président du SYANE**

Accusé de réception en préfecture  
074-257400085-20200916-DEL-2020-86-DE  
Date de télétransmission : 23/09/2020  
Date de réception préfecture : 23/09/2020